



La Poste

Communiqué

Le 7 mars 2024

Intéressement en baisse de 340 € : Les vraies raisons !



Comme l'avait écrit la CGT FAPT dans son communiqué du 13 juillet 2023 « d'aucune manière, les postier.es ne devront payer pour toutes ces décisions délétères de la Direction de La Poste ! »... Le couperet vient de tomber : les postières et postiers voient une baisse de l'intéressement diminuer de 340 € par rapport à 2023 !

Un intéressement hautement lié au plan stratégique !

Basée sur les résultats financiers (*Ebitda ajusté: bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement*) du Groupe, la prime d'intéressement est le résultat des choix stratégiques des 4 branches du Groupe La Poste, validés par son Conseil d'Administration. Plusieurs milliards sont investis tous les ans pour le développement du Groupe notamment dans l'achat de sociétés, parfois cotées en bourse, sur différents continents.

Pour rappel, la direction a acheté BRT, une entreprise italienne. La société italienne BRT filiale de GEOPOST, elle-même filiale du Groupe La Poste, placée en administration judiciaire, a été prise dans les phares du Tribunal de Milan depuis fin 2022, tombant sous le coup de la loi antimafia. **Ce fiasco financier qu'a déjà dénoncé la CGT conduit aujourd'hui la direction de La Poste à être redevable au fisc et à payer une amende de 137 millions d'€.**

La direction du Groupe fait donc payer aux salariés, qui n'y sont pour rien, le prix de sa stratégie capitalistique en amputant le pouvoir d'achat des postières et postiers par la baisse de l'intéressement.

La 2ème cause de cette baisse est à mettre à l'actif des organisations syndicales qui, contre l'avis de la CGT, ont négocié et accepté de signer des critères de calcul de l'intéressement qui permettent cette spoliation des salariés.

Merci à Eux !!

Cela intervient, qui plus est, dans un contexte de forte inflation et une baisse vertigineuse du pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, la CGT exige le versement immédiat des 340 € pour remédier à l'injustice que les postières et postiers subissent et dont la direction porte l'entière responsabilité.

**Le véritable
élément de
rémunération
qui vaille est
le salaire!**

La CGT propose que tous les éléments de rémunération soient soumis à cotisations sociales pour éviter que l'intéressement, élément de rémunération soumis à la « performance », soit utilisé comme un levier pour limiter les augmentations de salaire. N'oublions pas que le salaire net c'est pour le mois mais le salaire brut (sécurité sociale, retraite, complémentaire santé et assurance chômage) c'est pour la vie !

La CGT appelle les postières et les postiers à exprimer leur colère et leurs exigences pour la reconnaissance de leur travail.

La CGT exige la poursuite des négociations salariales et appelle les postières et les postiers à se mobiliser dès le 8 mars pour gagner l'égalité salariale et de véritables +augmentations de salaire.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

